

plaine cultivée et habitée. C'est là une opinion qui ne peut soutenir l'examen. Les lieux, pas plus que les objets retirés du lac, ne peuvent servir de point d'appui à une pareille théorie. J'ai vu la plupart de ces objets, et leur aspect ne m'a présenté aucun caractère propre à justifier leur attribution à une antiquité quelque peu respectable. Le XVI^e siècle à peine peut-il être invoqué pour la date de quelques-uns d'entre eux. Et du reste, leur présence dans le lac peut très-bien s'expliquer par des barques chavirées ou par toute autre cause.

Dans un autre passage de sa brochure, — et je dois protester ici au nom de la numismatique, — M. Tripier ne craint pas d'écrire les lignes suivantes (1) :

« On trouva, il y a quelques années, près des fondations du chœur de l'église dont j'ai parlé, une petite pièce de monnaie, cuivre et argent, que j'ai vue et examinée. On lisait bien distinctement d'un côté : LUTETIA PARISIORUM, et de l'autre : PRIMA SEDES GALLIARUM, sans millésime. »

LUTETIA PARISIORUM !

PRIMA SEDES GALLIARUM !

Est-il nécessaire de démontrer l'absurdité de la légende de l'avers ? Qu'il me suffise de dire, pour ceux qui ne se sont jamais occupé de cette étude, que jamais le mot LVTETIA ne s'est vu sur une monnaie quelconque de Paris ; que la légende PRIMA SEDES GALLIARVM ne peut être revendiquée que par la numismatique lyonnaise ; et qu'enfin, voulût-on voir dans cette pièce le produit hybride de l'erreur d'un monétaire, j'objecterais encore, indépendamment de l'impossibilité du mot LVTETIA, qu'une pareille monnaie n'a pu être frappée, vu l'éloignement par trop considérable des deux ateliers de Paris et de Lyon.

(1) *Dissertation*, etc., p. 29.